

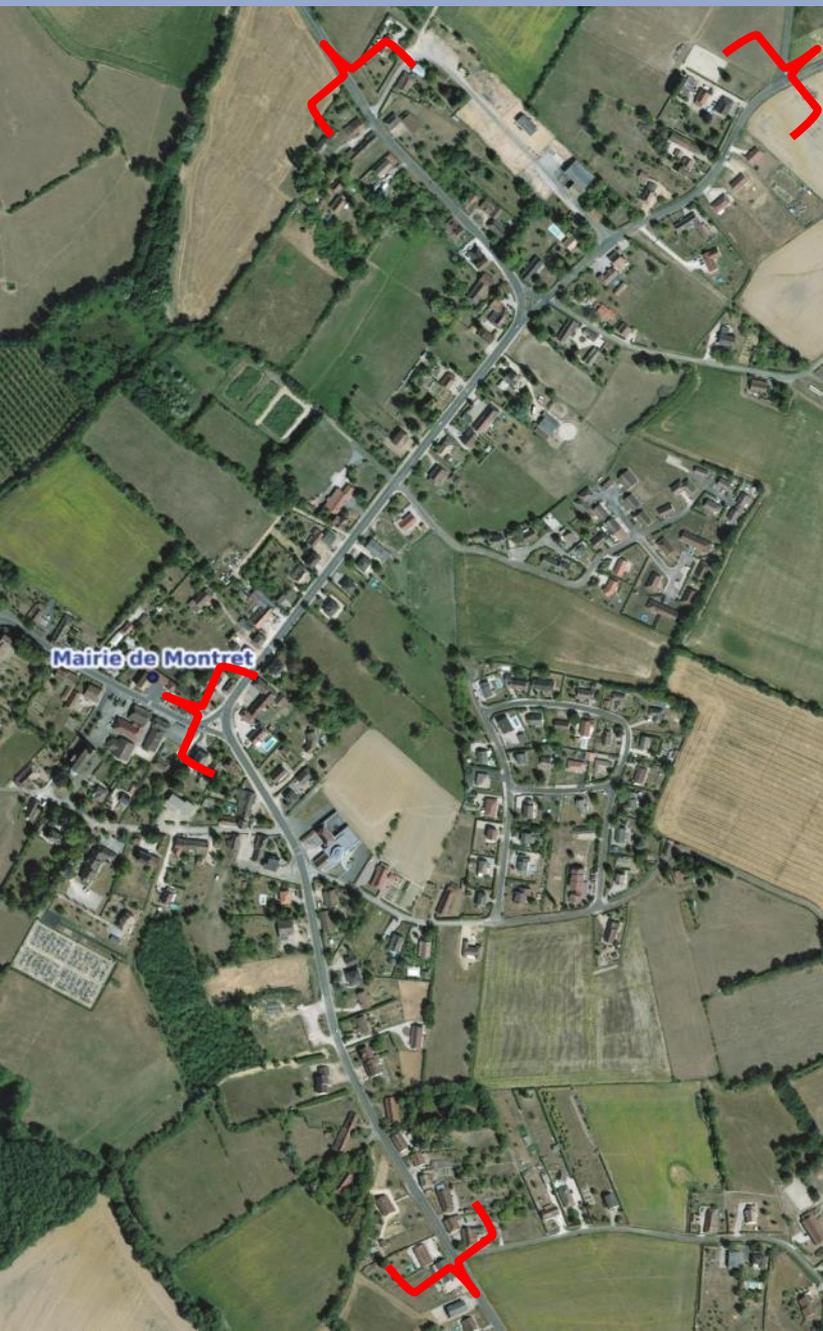
Département de Saône-et-Loire
Commune de MONTRET
**AMENAGEMENT DE LA
TRAVERSEE DU BOURG**

BALADE URBAINE

Novembre 2021



MONTRET – Traversée du bourg – Préambule



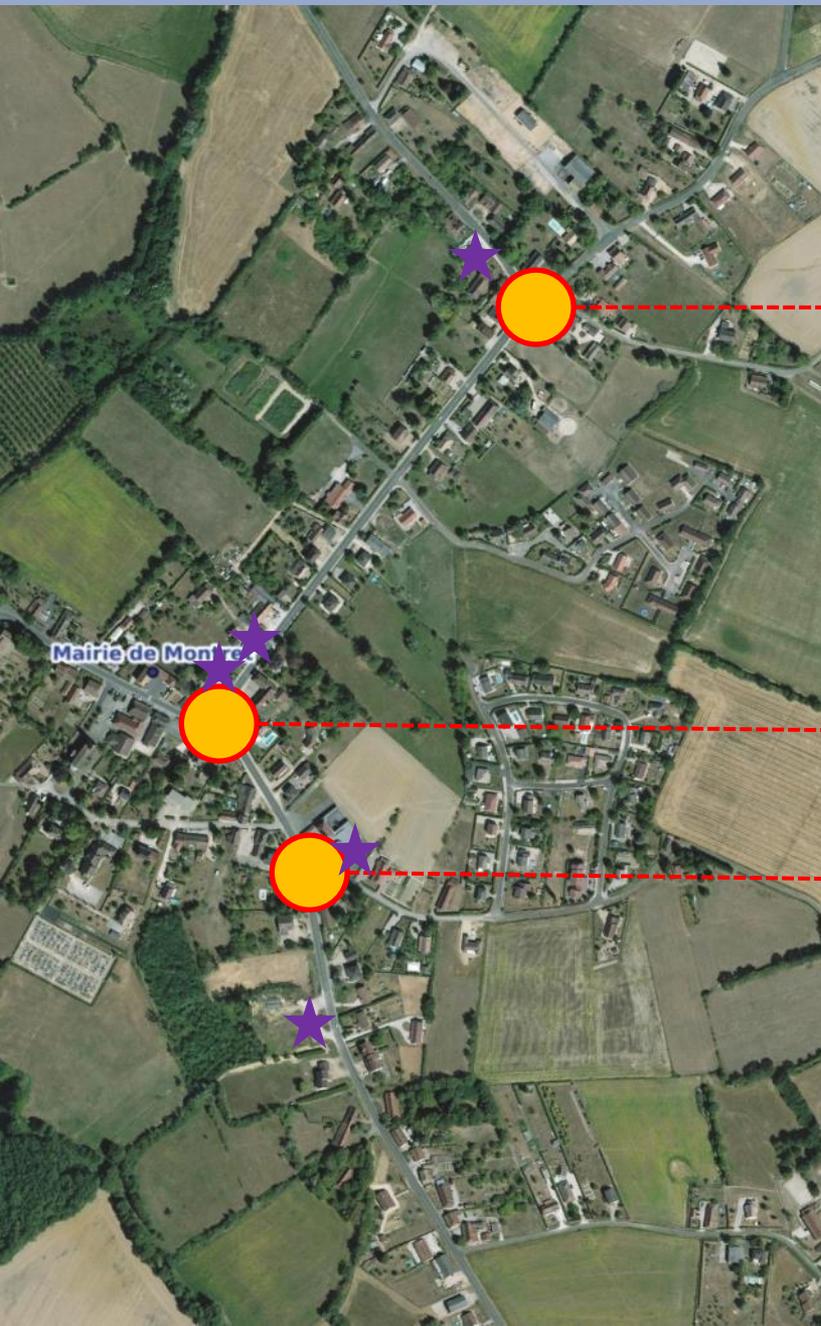
Maître d'ouvrage : Commune de MONTRET

Périmètre de l'étude : RD 978 de panneau d'agglomération à
panneau d'agglomération (1,5 km) – RD 44 (360m)

Objectifs :

- Sécurisation de la vélo-route
- Elargissement et mise en valeur des espaces piétons
- Création d'un chemin piétonnier
- Accessibilité et a sécurité des piétons
- Redéfinition et végétalisation des carrefours
- Mise en valeur des sites stratégiques
- Création d'un effet seuil en entrée d'agglomération

MONTRET – Traversée du bourg – Etat des lieux



Séquence 4

Nous considérons que la traversée de MONTRET peut être décomposée en quatre séquences distinctes avec leurs caractéristiques propres.

La séquence 1 correspond à l'entrée de ville côté LOUHANS. Il s'agit d'une séquence de transition entre campagne et ville, avec des accotements présentant encore parfois un fossé.

La séquence 2 correspond à une partie de la commune comprenant les bâtiments administratifs et scolaires, école et mairie.

La séquence 3 correspond à une jonction très linéaire entre les deux carrefours principaux de la commune.

La séquence 4 correspond aux entrées de ville depuis SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN et VERISSEY.

Séquence 3

Trois carrefours importants ponctuent la traversée :

-Au niveau du groupe scolaire,

-Au niveau du monument aux morts,

-En partie Nord de la commune au raccordement de la RD978 et de la route de Vérissey.

Ces différents carrefours présentent des problèmes de sécurité, chacun pour des raisons différentes.

Séquence 2

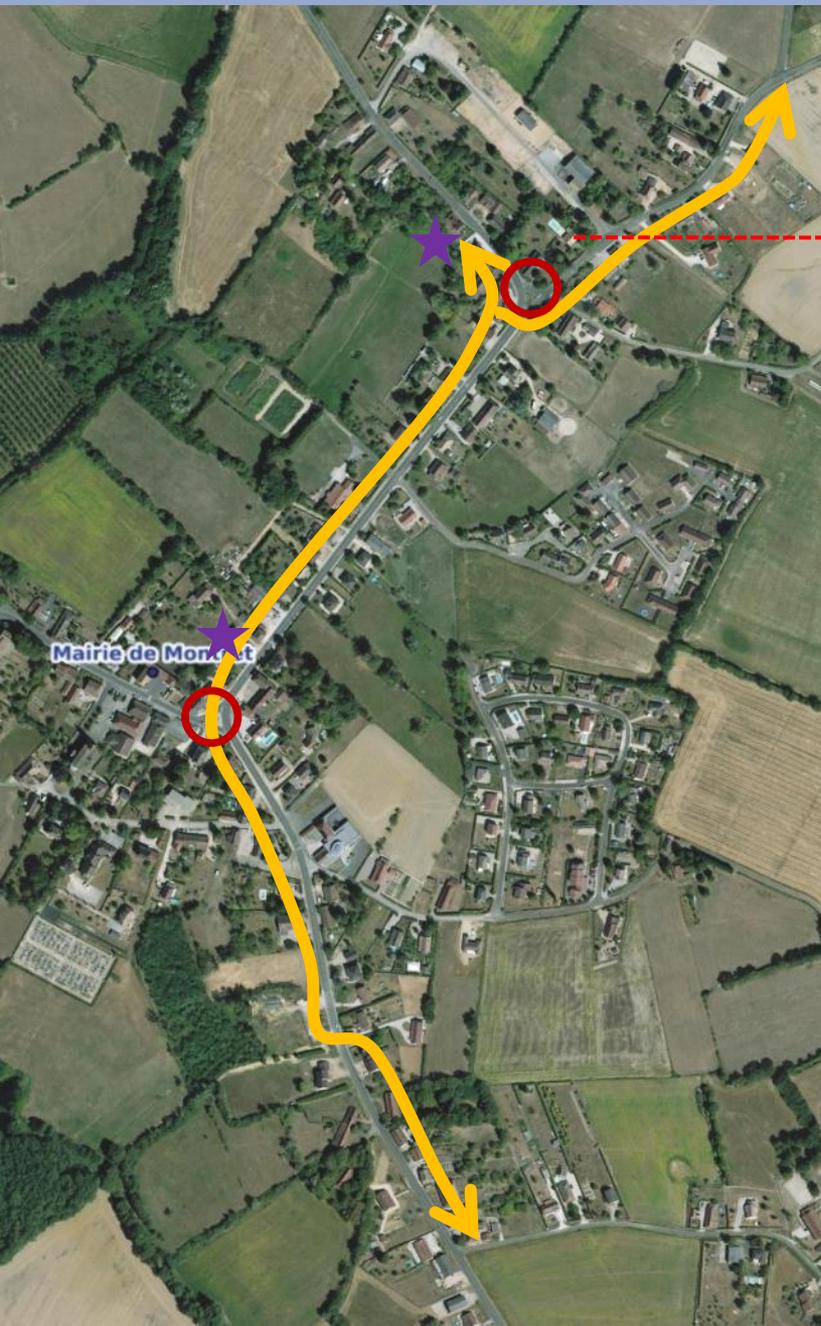
Séquence 1

De manière générale, les vitesses observées dans la traversée du village sont supérieures aux vitesses autorisées avec une V85 aux alentours de 70km/h.



Plusieurs commerces et équipements publics ponctuent la traversée

MONTRET – Traversée du bourg – Proposition



Tranche
optionnelle

La proposition d'aménagement se décompose en plusieurs segments.

- La mise en œuvre d'un itinéraire mixte du côté des commerces mis en sécurité par une bande plantée gérant également les eaux pluviales et par la réduction de la chaussée à 5,80m de la boulangerie à la rue de l'étang Guyon



- La réorganisation des carrefours et la mise en valeur des monuments



- La mise en valeur et en accessibilité des commerces



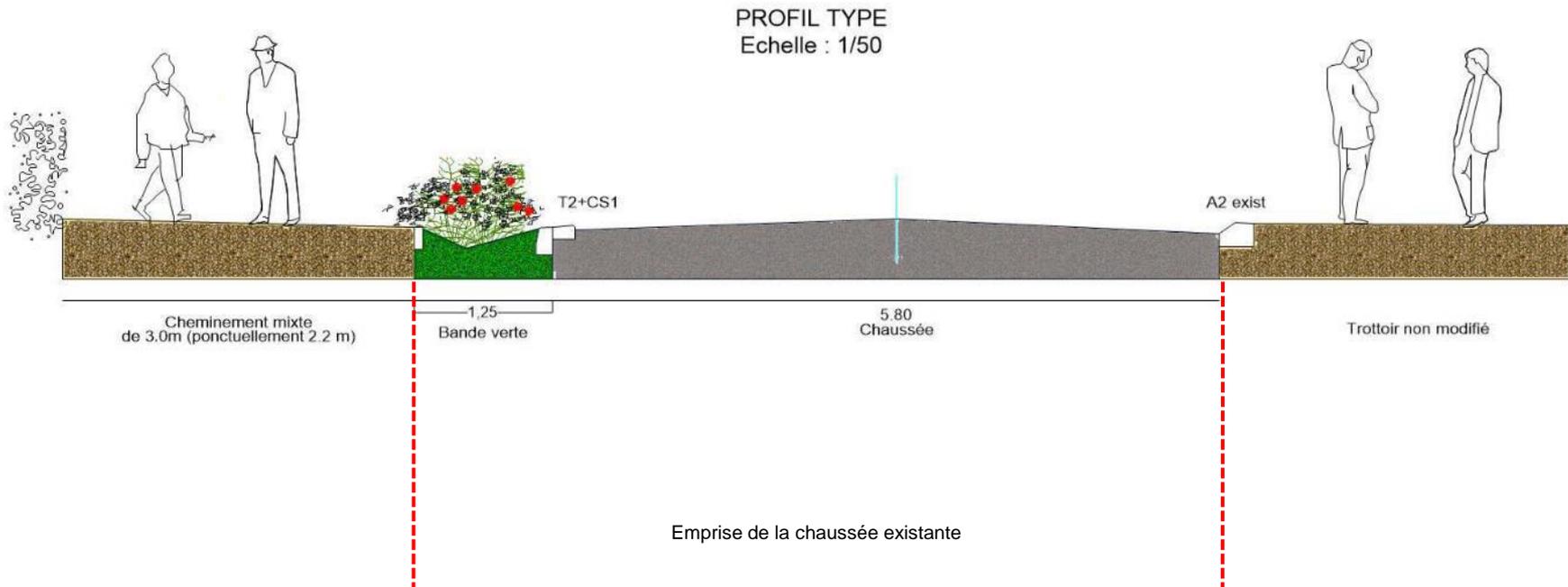
Tranche ferme

MONTRET – Traversée du bourg – Section courante

L'itinéraire mixte privilégie le côté de la route occupé par les commerces depuis la boulangerie jusqu'au city-stade. Il s'agit du côté potentiellement le plus emprunté en reliant les différents commerces et équipements.

Cet itinéraire traverse après le city-stade pour relier la rue de l'étang Guyon également le côté le plus emprunté et où il n'y a pas de fossé à busser

L'itinéraire sera mis en place avec le profil en travers suivant :



MONTRET – Traversée du bourg – Section courante



MONTRET – Traversée du bourg – image de référence



**Noue pour l'infiltration
des eaux pluviales**



MONTRET – Traversée du bourg – Carrefour route de Simard

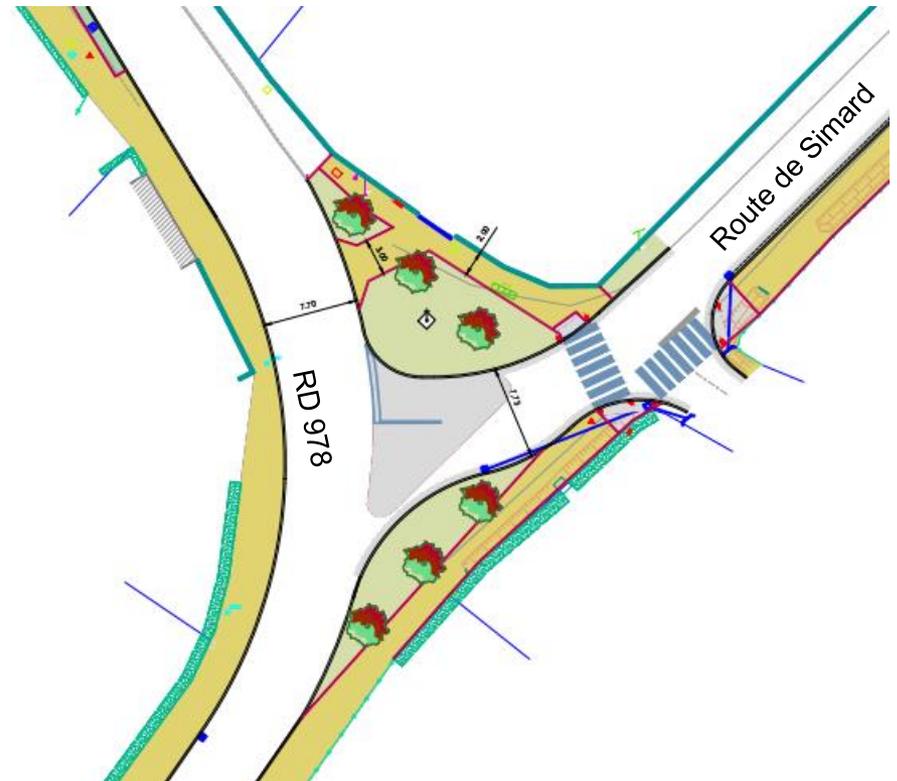
Le carrefour avec la Route de Simard est réaxé pour arriver perpendiculairement à l'axe de la RD 978. Les vitesses d'approche et d'engagement dans le carrefour seront réduites. Cela participera à sa sécurisation et son apaisement en entrée du village.

La calvaire est déplacé sur le côté Nord du carrefour pour dégager deux espaces périphériques qui seront plantés tout en préservant la visibilité. Les arbres de haute tige permettront de marquer ce carrefour et accroître sa perception par les usagers.

Les cheminements piéton et cycles sont réorganisés pour permettre la traversée du carrefour dans toutes les configurations



Etat actuel du carrefour



Etat projeté

MONTRET – Traversée du bourg – Carrefour route de St Vincent

Le carrefour avec la Route de St Vincent est également réaxé tout en conservant la position existante du Monument aux Morts. Une des bras du carrefour est condamné et devient une placette dans le prolongement de la terrasse du restaurant.

Cette placette ombragée permettra d'accueillir les cérémonies tout en offrant un espace de convivialité au cœur du village,

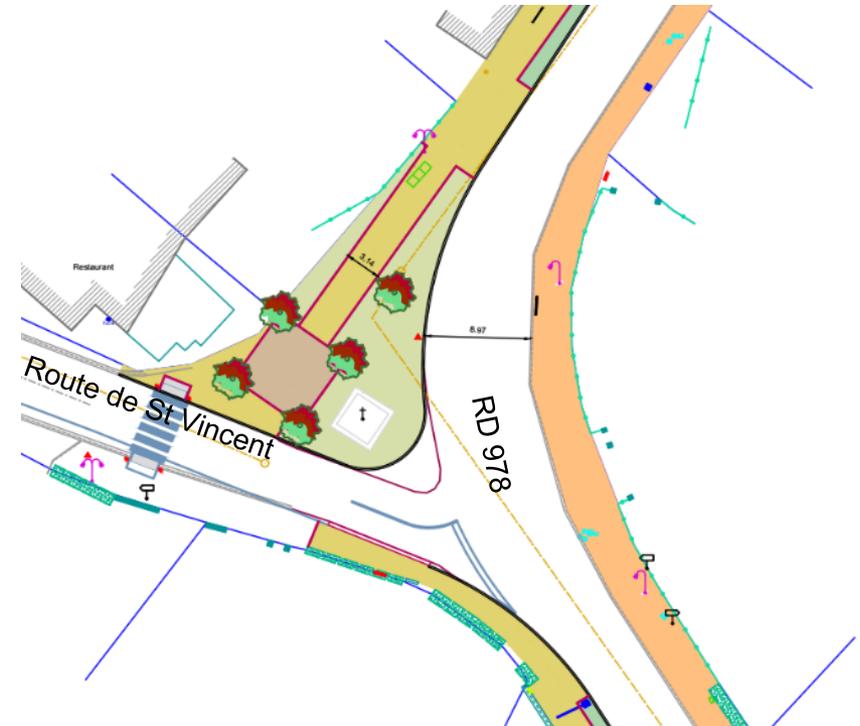
Les accès aux propriétés privées sont maintenues.

Le carrefour est également apaisé.

Les cheminements piéton et cycles au contact du restaurant est élargi et sa continuité est assurée en permettant la traversée de la route de St Vincent et récupérer le cheminement existant de l'autre côté.



Etat actuel du carrefour



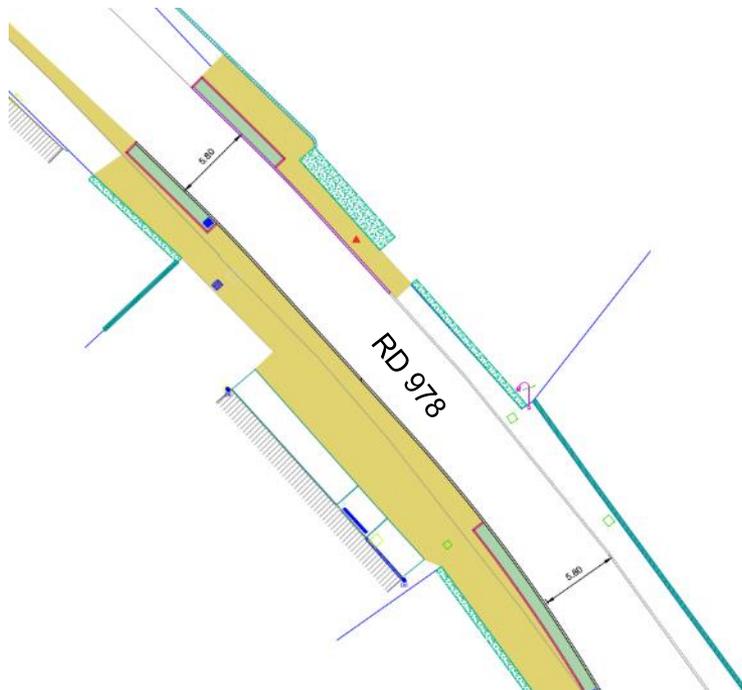
Etat projeté

MONTRET – Traversée du bourg – Commerces

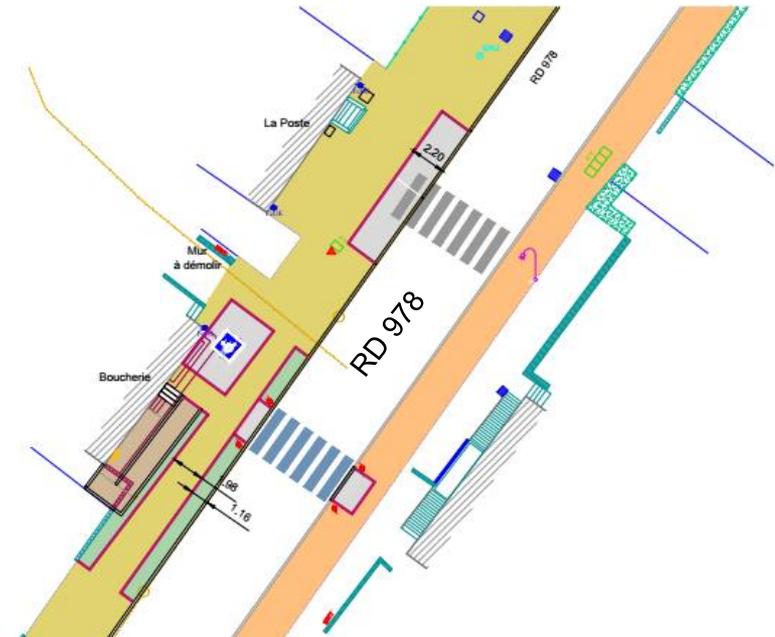
1/ Au droite de la boulangerie, l'espace est laisser libre. Ce commerce est cadré en amont et en aval par une bande plantée prise sur la surlargeur de chaussée.

2/ La boucherie est mise en accessibilité avec une rampe – la poste ne peut pas l'être vu le nombre de marches, Deux places de stationnements sont matérialisées au droit du bureau de Poste tout en permettant de maintenir le cheminement. Une place PMR peut être installée au droit de la boucherie,

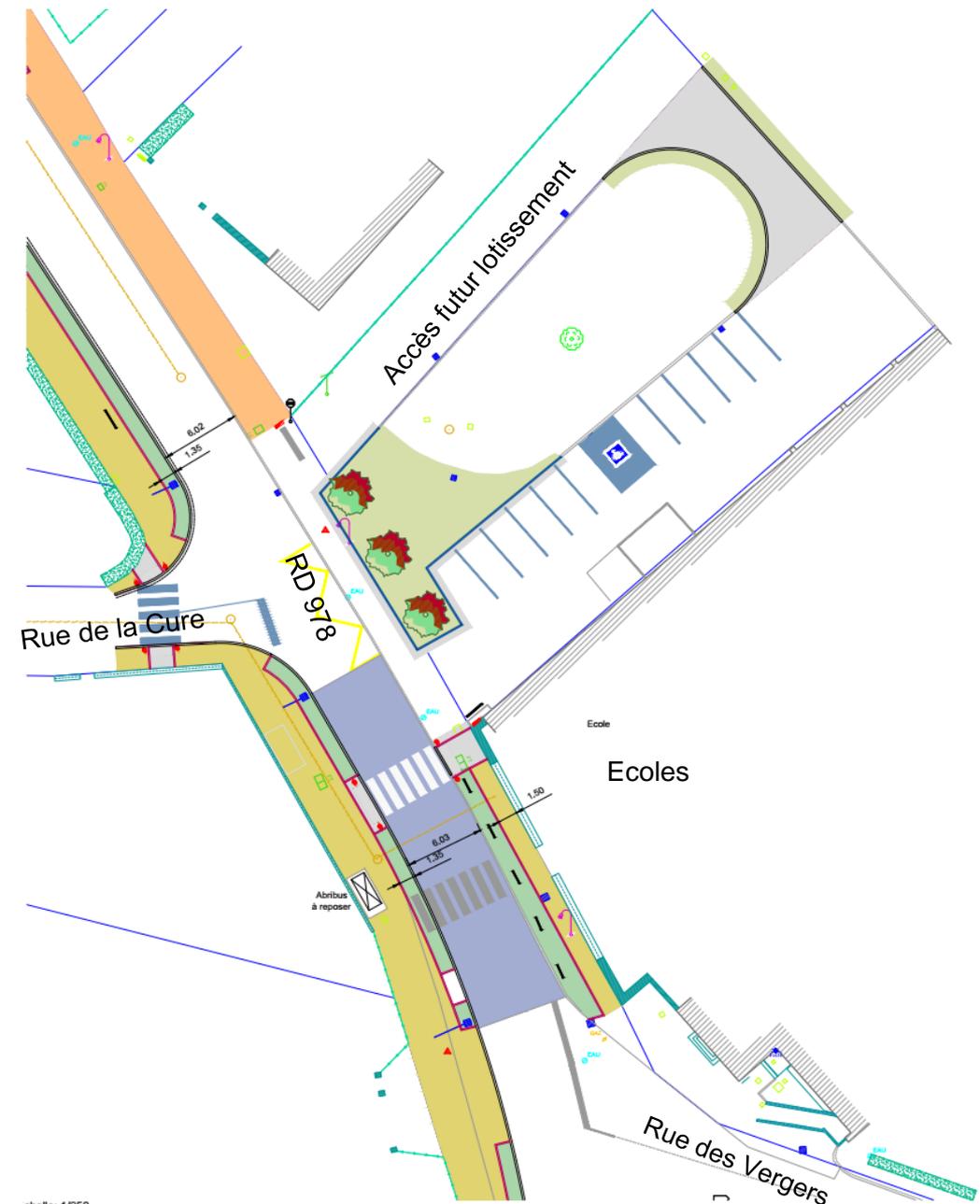
1 /Boulangerie



2/ Poste / Boucherie



MONTRET – Traversée du bourg – Ecole



Au droit des écoles, l'espace de stationnement réservé au enseignants et giration du bus est très ouvert, favorisant les vitesses.

L'aménagement proposé consiste à permettre au bus scolaire de faire demi-tour sur cette place en créant une liaison entre le stationnement et la voie du futur lotissement.

Cela permet de dégager l'espace au droit du candélabre et créer un espace planté d'arbre de haute tige. Cet espace est accompagné par une autre bande plantée au droit de l'école en échos à celle créer sur la sur largeur de voirie. Visuellement, la chaussée sera rétrécie permettant de diminuer les vitesses dans cette courbe.

L'abri de bus interurbain est décalé pour ne plus se trouver en face de la traversée piétonne.

